

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-2 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de **travaux de réalisation de la chaussée du lotissement « Le Petit Verger », par l'entreprise C.T.P.P. TSA 70011 chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX, le 21 juin 2023.**

Article 1

La **circulation sera interdite rue du Grand Verger** (de l'entrée côté place de l'église, jusqu'à l'intersection avec la rue des Petits Vergers), le mercredi 21 juin 2023.

Article 2

Le stationnement et le passage des piétons seront également interdits dans la partie concernée.

Article 3

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision sera mise en place par l'entreprise.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Romagnat.

Fait à Tallende, le 15 juin 2023

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAI

